

---

## Fiche de poste

### Médecin généraliste à exercice partagé

### Maison de Santé Pluridisciplinaire Louis Pasteur – Centre Hospitalier de Dreux

---

Cette fiche projet s'inscrit dans la cadre du volet 1 de la mesure « 400 postes de Médecins généralistes dans les territoires prioritaires (Instruction N°DGOS/DIR 2019/27 du 01/02/2019)

Structure ambulatoire	Etablissement de santé
MSPM L. PASTEUR 28100 DREUX	Centre Hospitalier de Dreux 44 avenue du Président Kennedy 28100 DREUX

## Présentation du Projet

### 1- Descriptif synthétique du projet porté par l'établissement de santé et la structure ambulatoire

---

Le projet s'articule autour d'un partenariat d'emplois et d'activités médicales partagées entre le centre hospitalier Victor Josselin et la maison de santé pluridisciplinaire L. Pasteur. La collaboration « ville-hôpital », innovante et formalisée dans une convention, prévoit notamment des soins de garde partagés, un parcours de suivi de patients concerté entre les deux établissements.

### 2. Présentation de la structure ambulatoire

---

- Représentée par : M Ali Benhidjeb
- SIRET : 838 657 047 RCS CHARTRES
- Adresse : 21 G Rue Henri Dunant - 28100 DREUX
- Interlocuteur de la structure libérale ambulatoire (Nom, prénom, mail, téléphone) :

Pr Alain Carayon [acarayon@gmail.com](mailto:acarayon@gmail.com) tel : 07 67 13 63 33

#### Description De la structure ambulatoire

La structure ambulatoire partenaire est une Maison Santé Pluridisciplinaire Multi-site (MSPM). Comme son titre l'indique elle peut accueillir toutes les spécialités médicales et para-médicales selon les mêmes critères d'éligibilité que ceux exigés par l'établissement de Santé (CH de Dreux).

La MSPM est répartie sur deux sites : l'un (200m<sup>2</sup> de plain pied) dans le quartier des Oriels (5 cabinets) et l'autre, au centre de Dreux (7 cabinets sur 245 m<sup>2</sup>) actuellement en complète rénovation. Cette unité bénéficiera des locaux modernes et équipés. La coordination administrative sera commune aux deux structures : secrétariat, informatique, prise de rendez-vous, gestion des contrats, maintenance des équipements, etc...

La SCM mettra à la disposition des praticiens :

- Assistance et soutien : Mise à disposition d'une équipe d'experts.
- Appui aux démarches administratives : Évaluation des aides (État, région, département, ARS, CPAM...). Business Plan et Prévisionnel Financier
- Les avantages des optimisations commerciales et fiscales

<p><b>Description du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La zone sanitaire concernée par la maison de santé des Oriels est naturellement le quartier Dunant-Kennedy classé, comme prioritaire, comme le quartier Les Rochelles, limitrophe.</li> </ul> <p>Avec une population de 6485 habitants et un revenu médian de 7600 €, le quartier Dunant-Kennedy est le plus dense et celui qui possède le revenu médian le plus bas des quartiers prioritaires de l'agglomération de Dreux. On observe que 45,6% de sa population à moins de 25 ans et que 25% est d'origine étrangère contre 13,3% en moyenne pour la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'unité L. Pasteur de Dreux. La ville de Dreux est également directement concernée par le projet de la MSPM; les prestations sanitaires de la commune, tout en restant insuffisantes, y sont globalement plus favorables.</li> </ul> <p>On notera pour la commune quelques caractéristiques principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décalage entre le revenu fiscal mensuel médian de 1619 € au centre ville et de 630 € pour Dunant-Kennedy ou de 606 € pour Croix-Teniac, témoigne de la disparité dans la répartition des moyens de la commune.</li> <li>- 1/3 de la sa population soit près de 11 000 personnes, vivent dans les quatre quartiers prioritaires de la commune de Dreux.</li> <li>- Toutes les confessions religieuses sont représentées dans les communes drouaises.</li> </ul>
<p><b>Positionnement de la structure ambulatoire dans son territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux spécificités principales caractérisent la MSPM dans son environnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa pluridisciplinarité qui la conduit à opter pour des choix novateurs : structure de soins de garde, télémédecine, éducation thérapeutique, suivi et soins de rééducation ...</li> <li>- Sa structure multi-site (bipolaire) lui permet d'occuper une position diversifiée et attractive.</li> </ul> </li> <li>• La MSPM s'intègre dans un dispositif départemental qui compte à ce jour 5 autres maisons de santé ou maisons médicales. Dans le contexte sanitaire, les relations établies avec la MSPM sont de nature partenariales, complémentaires et dénuées de toute concurrence.</li> </ul>
<p><b>Projet médical de la structure ambulatoire</b></p>	<p>Le projet médical de la maison de Santé Pluridisciplinaire (MSPM) se propose d'atteindre trois objectifs généraux afin de contribuer à améliorer l'offre de soins.</p> <p>1 – <u>Elargir l'offre de soins</u></p> <p>Cet objectif s'accorde avec les besoins d'une démographie médicale locale globalement déficitaire ; il comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantitatif : répondre à la demande existante et croissante du secteur. La mixité de la structure contribue fortement à cet accroissement de l'offre.</li> <li>• Qualitatif par le biais d'une offre de soins réellement pluridisciplinaire et faisant appel à des praticiens généralistes et spécialistes ou des paramédicaux hors du département.</li> </ul> <p>2 – <u>Instaurer des modalités partenariales privilégiées</u></p> <p>Une collaboration étroite avec les structures de santé de proximité constitue une priorité pour la future MSPM. Cet objectif concerne la mise en place d'un partenariat privilégié avec le secteur hospitalier et notamment le CH de Dreux dans le cadre des relations Ville-Hôpital. Il intéresse bien entendu aussi toutes les unités de soins du</p>

	<p>secteur libéral au niveau du département.</p> <p>3 – <u>Assurer une organisation structurée du pôle de santé</u></p> <p>La structuration de la MSPM intégrera plusieurs secteurs : l'accueil, la prévention, le partage de données, la gestion, la continuité des soins, les soins de garde, la formation ...</p> <p>Ces objectifs seront déployés dans le cadre d'une stricte neutralité sociale et dans le respect d'une impartialité communautaire.</p>
<p><b>Contribution attendue du médecin à la mise en œuvre de ce projet médical</b></p>	<p>Le médecin se positionne comme l'acteur pivot de la MSPM. Il participera aux réunions de concertation médicales hebdomadaires (RCP). L'esprit attendu est donc celui d'une activité collaborative privilégiée au sein de la MSPM mais également avec les structures de santé de proximité et notamment l'établissement partenaire (CH de Dreux).</p> <p>Si l'essentiel des préoccupations administratives lui seront épargnées, il participera étroitement (une fois par mois) aux modalités fonctionnelles et aux évolutions stratégiques de la MSPM.</p>
<p><b>Statut proposé et modalités de rémunération</b></p>	<p>Statut libéral à temps plein ou partiel.</p> <p>La rémunération dépend de l'activité mais la moyenne mensuelle constatée pour un généraliste à temps plein est de 20 000 € brut.</p> <p>Les praticiens adhéreront à la SCM Pasteur et participeront aux frais de la structure (loyer, informatique, entretien, ...).</p> <p>En raison de sa situation en zone franche, la MSPM bénéficie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une exonération fiscale (applicable au BNC) durant 5 ans, dégressive jusqu'à 9 ans.</li> <li>- d'aides à l'installation de l'ARS – CAIM (Contrat d'aide à l'installation médecin)</li> </ul>
<p><b>Perspectives d'une poursuite de la collaboration au-delà des deux ans</b></p>	<p>Les praticiens auront toute liberté au-delà des 2 ans de poursuivre leurs activités au sein de la MSP Pasteur, voire de l'amplifier et de participer à la stratégie d'évolution de la structure qui dispose d'un fort potentiel.</p>

### 3. Présentation de l'établissement de santé

- Représenté par : M. Hugo MONTAMAT, Directeur

#### Description de l'ES

#### **Présentation générale de l'établissement :**

Le Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN est l'établissement de référence du bassin drouais (135 000 habitants), au nord du département de l'Eure-et-Loir, à proximité immédiate des régions Ile-de-France (Yvelines) et Normandie (Eure).

Etablissement siège du SAMU 28, le centre hospitalier de Dreux est établissement de référence du Groupement Hospitalier de Territoire d'Eure et Loir (HOPE), avec le centre hospitalier de Chartres, qui prend en charge le sud du département et assure le support du groupement

Hôpital de proximité pour une population souvent défavorisée, le centre hospitalier de Dreux propose un plateau technique complet. Il est également en charge de 2 secteurs de psychiatrie et dispose d'un service de pédopsychiatrie.

764 lits et places (92 lits d'USLD et 170 lits d'EHPAD)

2050 ETP dont 206 ETP de médecins.

147 millions de charges (tous budgets)

### 4. Services de rattachement du médecin au sein de l'ES

Le Centre Hospitalier propose plusieurs domaines d'activité au sein desquels le praticien consacrerait tout ou partie de son temps hospitalier, en fonction de ses compétences, aspirations et des besoins de l'établissement de santé :

- EHPAD
- Consultations Non Programmées de Médecine Générale (CNPMG)
- Pôle Santé Publique
- Médecine Interne Polyvalente

#### EHPAD

- EHPAD et USLD Les Eaux Vives
  - Chef de Pôle : Dr Salah BELAIBOUD
  - Cadre de Pôle : Mme Irène MELON
  - Chef de service : Dr Pascal LECLERC
- EHPAD Le Prieuré
  - Chef de service : Dr Hervé GUERIN
- EHPAD partenaires (cf fiches de présentation des structures en annexe)

#### **Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)**

- Projet médico-social prévu en 2020 dans le cadre du projet d'établissement.
- Partenariat : les EHPAD du bassin drouais ont sollicité le Centre hospitalier de DREUX pour un appui médical soit parce qu'ils sont en carence de temps de médecin coordonnateur, soit parce que la raréfaction des médecins généralistes rend difficile les prescriptions aux résidents de leurs établissements.
- Participation à un projet de télémédecine gériatrique

<p><b>Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES</b></p>	<p><b><u>Présentation du service hospitalier où le praticien va exercer :</u></b></p> <p>Les EHPAD sont rattachés au pôle personnes âgées qui comporte également un service de gériatrie aigüe, un service de soins de suite et de réadaptation, une unité de soins palliatifs et une unité d'orthogériatrie.</p> <p>Les deux EHPAD publics du Centre hospitalier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les EAUX VIVES à l'intérieur de l'enceinte de l'hôpital avec l'unité de soins de longue durée de 92 lits et une unité d'hébergement de 92 lits</li> <li>- Le PRIEURE situé dans le centre-ville de DREUX dispose de 78 chambres individuelles. Il accueille des personnes âgées en perte d'autonomie y compris celles présentant une maladie d'Alzheimer ou symptômes apparentés.</li> </ul> <p>L'équipe soignante des EHPAD est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De 3,8 ETP praticien hospitalier temps plein en plus du poste à temps partagé proposé,</li> <li>▪ De cadres de proximité et d'un cadre de pôle,</li> <li>▪ De psychologues,</li> <li>▪ De kinésithérapeute,</li> <li>▪ De psychomotricien,</li> <li>▪ D'Infirmières,</li> <li>▪ D'aides-soignantes.</li> </ul>
<p><b>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</b></p>	<p><b><u>Présentation du poste :</u></b></p> <p>1 Médecin généraliste pour une activité partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à 50 ou 60% sur le centre hospitalier et ses partenaires,</li> <li>- à 40 ou 50% en structure ambulatoire.</li> </ul> <p><b><u>Profil du poste médecin en EHPAD hospitalier :</u></b></p> <p>Consultations de préadmission en EHPAD. Suivi médical des résidents hébergés et en particulier des résidents n'ayant pas de médecin traitant. Tenue des dossiers médicaux. Discussion du projet de vie avec l'équipe soignante, les résidents et leur famille. Participation aux visites médicales des samedis et dimanches. Participation à l'appui médical des EHPAD extra hospitaliers par téléconsultations ou consultations avancées avec l'ensemble des médecins du pôle personnes âgées.</p> <p><b><u>Connaissances particulières requises/prévues :</u></b></p> <p>Etre titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES) et avoir soutenu sa thèse. Intérêt pour la gérontologie indispensable, compétence en gériatrie souhaitée. Engagement à une formation future dans le domaine de la gériatrie. Médecins non encore installés (fin de cursus de DES de médecine générale, médecins remplaçants) ou installés précédemment dans une zone n'étant pas considérée comme sous-dense.</p>
<p><b>Rémunération</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération statutaire en établissement public de santé: praticien contractuel 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> échelon selon qualification en gériatrie. Primes et rémunération continuité des soins</li> </ul>

**Perspectives d'une  
poursuite du salariat  
au-delà des deux ans**

Pérennisation d'un poste en activité partagée avec :

Evolution vers un poste de praticien hospitalier statutaire temps plein ou temps partiel possible en établissement public de santé.

Poursuite d'une activité salariée ou libérale dans le secteur médico-social.

**Contacts**

Centre Hospitalier de Dreux :

Nom : Dr Salah BELAIBOUD  
Téléphone : 02.37.51.52.15

Fonction : Chef de pôle personnes âgées  
Adresse électronique : sbelaiboud@ch-dreux.fr

Nom : Véronique JULIÉ  
Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME  
Adresse électronique : vjulie@ch-dreux.fr

Nom : Sandrine MINCHENEAU  
Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales  
Adresse électronique : smincheneau@ch-dreux.fr

## CONSULTATION NON PROGRAMMEE DE MEDECINE GENERALE (CNPMG)

### Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)

La démographie en médecine générale est très préoccupante à la fois sur le secteur ambulatoire et le secteur hospitalier.

De nombreux patients du bassin drouais, en particulier porteurs de pathologies chroniques, ont des difficultés à accéder à une prise en charge de premier recours.

Le Centre hospitalier de Dreux a créé une consultation non programmée de médecine générale. En raison de l'affluence à cette consultation et pour éviter le recours au service d'urgence le centre hospitalier de DREUX veut augmenter la couverture médicale de ce secteur.

### Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES

La consultation non programmée de médecine générale (CNPMG) est rattachée au service des Urgences et fait donc partie du pôle des Admissions non programmées, lequel regroupe par ailleurs les services d'Urgences Adultes, SAMU-SMUR, Médecine Intensive et Réanimation ainsi que Médecine Interne-Polyvalente et Infectiologie.

Cette consultation de médecine non programmée a été mise en oeuvre en 2012, en dehors des heures d'ouverture des cabinets de ville, afin de répondre aux demandes de soins non programmés relevant de la médecine générale, dans un contexte de pénurie médicale sur le territoire et d'absence de permanence des soins ambulatoires.

Elle fonctionne actuellement sur la base du volontariat, avec des médecins salariés du centre hospitalier, en semaine de 17h à 23h, les samedis de 14h à 23h et les dimanches et fériés de 11h à 18h.

Les patients y sont adressés après un filtre effectué par l'IAO des Urgences selon un protocole pré-établi.

La CNPMG n'a pas vocation à se substituer aux médecins de ville.

Locaux, secrétariat, matériel médical et informatique sont fournis et gérés par le CH.

Dossiers médicaux et prescriptions sont informatisés.

Confronté à la poursuite de la raréfaction des médecins généralistes sur le territoire et à la hausse des patients n'ayant pas de médecin traitant, le centre hospitalier envisage d'étendre les plages de consultations sur la journée dans l'attente de la création d'un centre de santé sur la commune.

### Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement

Etre titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES) et avoir soutenu sa thèse :

Médecins non encore installés (fin de cursus de DES de médecine générale, médecins remplaçants) ou installés précédemment dans une zone n'étant pas considérée comme sous-dense.

Périmètre actuel des consultations :

- Consultations non programmées de médecine générale
- Réquisitions des autorités judiciaires
- Certificats initiaux d'arrêt de travail et d'accidents de travail

Ces consultations devront être développées sur les heures ouvrables.

Participation à la fluidité des parcours ville hôpital.

<b>Rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rémunération statutaire en établissement public de santé : praticien contractuel 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> échelon selon qualification</li><li>- Rémunération en secteur ambulatoire soit salariée soit à l'acte en fonction du statut dans la structure</li></ul>
<b>Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans</b>	Intégration dans statut de Praticien hospitalier possible à temps plein ou temps partiel. Poursuite de l'activité salariée ou libérale dans la structure libérale.

## Contacts

Centre hospitalier de DREUX :

Nom : François COULOMB  
Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de pôle  
Adresse électronique : [fcoulomb@ch-dreux.fr](mailto:fcoulomb@ch-dreux.fr)

Nom : François DELEFOSSE  
Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de service CNPMG  
Adresse électronique : [fdefosse@ch-dreux.fr](mailto:fdefosse@ch-dreux.fr)

Nom : Véronique JULIÉ  
Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME  
Adresse électronique : [vjulie@ch-dreux.fr](mailto:vjulie@ch-dreux.fr)

Nom : Sandrine MINCHENEAU  
Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales  
Adresse électronique : [smincheneau@ch-dreux.fr](mailto:smincheneau@ch-dreux.fr)

## Pôle de Santé Publique

<p style="text-align: center;"><b>Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)</b></p>	<p>Les indicateurs médico-sociaux et sanitaires du bassin Drouais soulignent la nécessité d'un pôle de santé publique axé sur la prévention, l'information des habitants et l'éducation thérapeutique.</p> <p>Dans le cadre de ce pôle trois activités retiennent l'attention du Centre hospitalier de DREUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le CLAT : centre de lutte antituberculeuse</li> <li>- le centre de vaccination</li> <li>- le CeGIDD : centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic</li> </ul> <p>Le Centre Hospitalier de Dreux dispose de la seule habilitation départementale pour ces 3 activités et un projet de développement est en cours d'instruction par l'ARS.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES</b></p>	<p>CeGIDD et Centre de vaccination</p> <p>Le candidat devra être titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES) et avoir soutenu sa thèse Le candidat devra s'engager à une formation en santé publique, qui pourra être financée par le centre hospitalier.</p> <p>Qualités professionnelles requises / prévues : Ecoute, travail en équipe, diplomatie Adaptabilité, esprit d'initiative et d'ouverture Intérêt pour les prises en charges globales des patients</p>
<p style="text-align: center;"><b>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</b></p>	<p>Le praticien aura en charge la participation à l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de consultations</li> <li>- d'organisation, de coordination et de développement des activités du pôle de santé publique sur le territoire,</li> <li>- de gestion de projets et l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre de ceux-ci</li> <li>- de veille des politiques de santé, française et européenne, en termes de promotion, prévention et éducation</li> <li>- de suivi de traçabilité et l'établissement des bilans d'activité annuels</li> <li>- d'organisation de la communication</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Rémunération</b></p>	<p>Rémunération statutaire en établissement public de santé : praticien contractuel 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> échelon selon expérience et qualification en santé publique</p> <p>Rémunération en secteur ambulatoire soit salariée soit à l'acte en fonction du statut dans la structure</p>

**Perspectives d'une  
poursuite du salariat  
au-delà des deux ans**

Intégration dans statut de Praticien hospitalier possible à temps plein ou temps partiel.  
Poursuite de l'activité salariée ou libérale dans la structure libérale.

**Contacts**

---

Centre hospitalier de DREUX :

Nom : Docteur Sid Ahmed ROUIDI

Téléphone : 02.37.51.76.50

Fonction : Chef de pôle

Adresse électronique : [sarouidi@ch-dreux.fr](mailto:sarouidi@ch-dreux.fr)

Nom : Véronique JULIÉ

Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME

Adresse électronique : [vjulie@ch-dreux.fr](mailto:vjulie@ch-dreux.fr)

Nom : Sandrine MINCHENEAU

Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales

Adresse électronique : [smincheneau@ch-dreux.fr](mailto:smincheneau@ch-dreux.fr)

## MEDECINE INTERNE POLYVALENTE ET MALADIES INFECTIEUSES

**Projet  
d'établissement  
(éléments relatifs à  
l'articulation avec la  
ville)**

Projet médical prévu en 2020 dans le cadre du projet d'établissement.

**Description du  
Service de  
rattachement du  
médecin au sein de  
l'ES**

**Présentation du service hospitalier où le praticien va exercer :**

Le service de Médecine Interne Polyvalente et Maladies Infectieuses, situé au 6<sup>e</sup> étage de l'hôpital (côté nord), se compose de 27 lits d'hospitalisation complète (dont 5 chambres seules).

La mission principale de ce service est d'assurer l'aval des urgences en proposant des lits « polyvalents et indifférenciés » permettant la prise en charge de patients présentant des pathologies courantes dans les principales affections d'organes, ainsi que des patients présentant un problème diagnostique et d'orientation (pathologies « floues et/ou complexes », patients polyopathologiques, bilan AEG, bilan fièvre « inexplicée », bilan syndrome inflammatoire biologique persistant...).

La principale modalité de recrutement des patients au sein du service se fait par le biais du SAU/HTCD (hospitalisation non programmée), même si des hospitalisations programmées peuvent se faire (recrutement par le biais des consultations internes, demande de médecine de ville...), permettant ainsi d'éviter le recours aux urgences quand cela est possible.

L'arrivée au sein de l'équipe médicale du Dr Claire Poirier-Duchatelet, médecin infectiologue, a permis de consolider et de développer l'activité de maladies infectieuses au sein du service, et plus largement au sein de l'établissement, en lien avec le CHU de Tours (Service des maladies infectieuses du Pr Louis Bernard).

De plus la requalification ordinale en Médecine Interne (depuis juin 2018) du Dr Christophe Leroux (chef de service), va permettre de consolider et de développer l'activité de Médecine Interne Polyvalente, en lien avec le CHU Henri Mondor de Créteil (Service de Médecine Interne du Pr Bertrand Godeau).

Un rapprochement avec le service de Médecine Interne du CHU de Tours (Pr Maillot) est en cours.

De plus, un projet de développement d'une activité conjointe avec le service de Neurologie (Dr Olivier Temgoua), sur « atteinte neurologique et maladies systémiques »

et le CHU Lariboisière (Pr Damien Sène, service de Médecine Interne) est en cours.

Le service assure également la prise en charge en aiguë et le suivi des patients atteints de Drépanocytose (médecin référent Dr Sellami), ainsi que l'activité « plaies chroniques et cicatrisation » (médecin référent Dr Sellami).

**Fonctionnement médical :**

Actuellement, l'équipe médicale est de 5.3 ETP répartis sur 7 praticiens (3 temps pleins et 4 temps partiels). Le Dr Sellami (20%) assure uniquement des consultations (Drépanocytose et plaies et cicatrisations).

A partir de janvier 2020, passage à temps partiel (50%) du Dr Benosman (réduction de l'équipe à 5.1 ETP).

Le service est divisé en 2 secteurs. 1 secteur de 13 lits et 1 secteur de 14 lits.

Chaque jour, du lundi au vendredi, il y a 1 médecin sénior par secteur le matin et l'après-midi.

Le samedi matin et le dimanche matin, passage d'un médecin sénior pour les 2 secteurs.

Le chef de service assure deux visites/semaine (le mardi en secteur 1 et le jeudi en secteur 2). La cadre de santé de l'unité participe également à ces 2 visites.

Actuellement 4 praticiens assurent une activité de consultation :

- Consultation Médecine Interne Polyvalente (Dr Leroux) : mardi après-midi
- Consultation Médecine Polyvalente (Dr Benosman) : 1 jeudi matin/15 jours
- Consultation Infectiologie (Dr Poirier-Duchatelet) : jeudi après-midi
- Consultation Drépanocytose et plaies chroniques (Dr Sellami) : jeudi matin

Un staff de service hebdomadaire se déroule le lundi après-midi, avec entre autre la planification des sorties pour la semaine.

Au minimum 1 praticien /jour dédié aux activités non cliniques.

A noter également activité de garde en Réanimation (Dr Leroux), garde au SAMU/SMUR (Dr Sellami), activité CNPMG -Consultation Non Programmée de Médecine Générale- (Dr Sougué et Dr Poirier-Duchatelet).

Actuellement le service à agrément pour le DES Médecine Générale et DES Maladies Infectieuses.

Projet pour obtenir d'autres agréments : DES Médecine Interne et Immunologie Clinique, DES de Médecine d'urgence, DES Médecine Gériatrique.

	<p>Chaque semestre 1 à 2 internes. Depuis peu, le service accueille également des étudiants hospitaliers (2) de la Faculté de Médecine de Tours.</p>
<p><b>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</b></p>	<p><b><u>Présentation du poste :</u></b></p> <p>1 Médecin généraliste pour une activité partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à 50 ou 60% sur le centre hospitalier, service de Médecine interne polyvalente et maladies infectieuses,</li> <li>- à 40 ou 50% en structure ambulatoire.</li> </ul> <p><b><u>Profil du poste médecin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecin titulaire du DES de Médecine Générale (ou équivalent),</li> <li>- Médecin motivé pour s'investir en Médecine Polyvalente Hospitalière,</li> <li>- Fort investissement dans les activités cliniques et non cliniques du service et le travail en équipe,</li> <li>- Qualité relationnelle indispensable.</li> </ul> <p><b><u>Connaissances particulières requises/prévues :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le médecin devra développer ses connaissances théoriques et pratiques à l'exercice d'une activité de Médecine Polyvalente Hospitalière (et non de Médecine Générale),</li> <li>- Le médecin s'engage à suivre une formation universitaire de Médecine Polyvalente Hospitalière (DIU),</li> <li>- Une formation complémentaire en infectiologie et/ou antibiothérapie (DU/DIU) est également souhaitable,</li> <li>- Le médecin participera à l'accueil et à la formation des internes et des étudiants hospitaliers (externes) du service,</li> <li>- Le médecin participera à la formation continue des personnels non médicaux du service (IDE/AS/étudiants IDE/AS),</li> <li>- Le médecin participera aux activités non cliniques (études, publications, enseignement, bibliographie, staffs...) réalisées dans le service,</li> <li>- Le médecin assurera la PEC et le suivi des patients hospitalisés,</li> <li>- Le médecin assurera également la liaison avec la médecine de ville (programmation des entrées directes à la demande des médecins traitants).</li> </ul>
<p><b>Rémunération</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération statutaire en établissement public de santé: praticien contractuel 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> échelon selon qualification.</li> <li>- Rémunération en secteur ambulatoire soit salariée soit à l'acte en fonction du statut dans la structure.</li> </ul>

### Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans

- Activité de consultation de Médecine Polyvalente Hospitalière
- Mise en place d'une activité « complémentaire » au sein du service selon l'engagement et les souhaits du praticien, et de l'activité du service (à définir).

### Contacts

Centre Hospitalier de Dreux :

Nom : Dr François COULOMB  
Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de pôle Admissions Non Programmées  
Adresse électronique : [fcoulomb@ch-dreux.fr](mailto:fcoulomb@ch-dreux.fr)

Nom : Dr Christophe LEROUX  
Téléphone : 02.37.51.52.53

Fonction : Chef de service Médecine Interne Polyvalente  
et Maladie infectieuses  
Adresse électronique : [cleroux@ch-dreux.fr](mailto:cleroux@ch-dreux.fr)

Nom : Véronique JULIÉ  
Téléphone : 02.37.51.51.56

Fonction : Président de CME  
Adresse électronique : [vjulie@ch-dreux.fr](mailto:vjulie@ch-dreux.fr)

Nom : Sandrine MINCHENEAU  
Téléphone : 02.37.51.77.89

Fonction : Responsable des affaires médicales  
Adresse électronique : [smincheneau@ch-dreux.fr](mailto:smincheneau@ch-dreux.fr)



## Contacts

---

### **ARS Centre Val de Loire :**

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier  
BP 74409 - 45044 Orléans  
Tél. : 02.38.77.32.32

#### Référents :

Mme Anne GUEGUEN ([anne.queguen@ars.sante.fr](mailto:anne.queguen@ars.sante.fr))  
Mme Florence GUERRIER ([ars-cvl-paps@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-paps@ars.sante.fr))

### **Délégation départementale d'Eure-et-Loir :**

15 place de la République - CS 70527  
28019 Chartres Cedex  
Tél. : 02.38.77.33.33  
[ars-cvl-dd28@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-dd28@ars.sante.fr)

## ANNEXE

<b>FICHE PRESENTATION STRUCTURE</b>	
<b>Identité de la structure</b>	<b>RESIDENCE CHATEAU DU HAUT VENAY</b>
<b>Nature juridique</b>	
<b>Contact</b>	Président du Conseil d'administration :  Directrice d'établissement : M. GONCALVES  Cadre des soins : F. MARTIN  Médecin coordonnateur : Dr BEN M BAREK
<b>Lieu</b>	4 Rue Charles Renard – 28350 ST LUBIN DES JONCHERETS
<b>Capacité (préciser unité protégée, etc)</b>	Capacité totale : 112 résidents + 1 résidence Service des 26 logements
<b>Effectif médical médecin coordonnateur</b>	0.6
<b>Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site</b>	0.6
<b>Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas</b>	65 ont un médecin traitant géographiquement éloigné 1 a un médecin traitant ne se déplaçant pas
<b>Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants</b>	7 à 8 heures par semaine.
<b>Dernier GMP validé par CD lors du CPOM</b>	
<b>Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM</b>	
<b>Equipelement télé-médecine</b>	Téléconsultation : en cours d'installation Télé expertise : en cours d'installation Télé staff :
<b>Résumé de la problématique</b>	Les 2/3 des résidents ont un médecin traitant éloigné, ne se déplaçant que ponctuellement. Son activité ne lui permet pas de répondre en temps réel aux sollicitations quotidiennes pour l'évolution de la santé de ses patients. Les médecins généralistes installés sur l'agglomération ne peuvent ou ne veulent assurer le suivi médical sur l'EHPAD.

## FICHE PRESENTATION STRUCTURE

Identité de la structure	<b>EHPAD DE BREZOLLES</b>
Nature juridique	EHPAD PUBLIC AUTONOME
Contact	Président du Conseil d'administration : M. Loïc BARBIER  Directrice d'établissement : Mme Rébecca SAY  <del>Directeur des soins</del> : IDEC Mme CATTEEU  Médecin coordonnateur : M. DR TIERCELIN
Lieu	8 rue de la Ferté – 28 270 BREZOLLES
Capacité (préciser unité protégée, etc)	Capacité totale : résidents 100 places dont 6HT. En attente transformation de 5HT en 5HP. Au 01/01/2021 : 90 places Pas d'unité protégée
Effectif médical médecin coordonnateur	0.5 ETP
Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site	4h30 par semaine (moyenne de 45 mn sur 6 jours)
Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas	Aucun
Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants	NC
Dernier GMP validé par CD lors du CPOM Diagnostic en cours pour le CPOM – signature prévue pour fin 2019	791 (15/11/2017)
Dernier PMP validé par ARS <del>lors du CPOM</del>	145 (12/09/2017)
Equipe ment téléme decine	Demande de mise en place et financement transmise à l'ARS – En attente validation dossier

Résumé de la problématique	<p>M. Le DR TIERCELIN a eu 70 ans en février 2019.</p> <p>Le médecin coordonnateur est également médecin traitant de 87% des résidents. Les 4h30 de temps réalisé en qualité de médecin coordonnateur sont dédiés au rôle de médecin traitant.</p> <p>Les missions du médecin coordonnateur ne sont pas remplies.</p> <p>Difficulté à évaluer le PMP = formation prévue en fin d'année.</p> <p>Le PMP précédent était de 119 =&gt; Impacte fortement et négativement la dotation soins et par la même les effectifs qui ne sont pas en corrélation avec la charge en soins constatée sur le terrain.</p> <p>Il n'y a pas : de projet de soins de formalisé, de commission de coordination gériatrique.</p> <p>Une réticence à faire appel à l'EMSP, à plusieurs reprises l'EMSP est arrivée après le décès du résident. Difficulté pour déclarer à l'ARS les épisodes d'épidémies.</p> <p>Il n'y a pas d'action de formation auprès des agents, d'inscription dans un réseau.</p>
----------------------------	---

## FICHE PRESENTATION STRUCTURE

<b>Identité de la structure</b>	<b>E.H.P.A.D. La Résidence du bois de l'Épinay</b>
<b>Nature juridique</b>	Association à but non lucratif, loi 1901
<b>Contact</b>	<p>Président du Conseil d'administration : Monsieur Daniel FRARD</p> <p>Directrice d'établissement : Madame Audrey PIAUPHREIX</p> <p>Directeur des soins : Monsieur Thomas ROUSSEL</p> <p>Médecin coordonnateur : Docteur Jean Pierre LIERVILLE</p>
<b>Lieu</b>	5, allée du Docteur SCHWEITZER 28500 VERNOUILLET
<b>Capacité</b>	Capacité totale : 105 résidents Dont une unité protégée de 15 résidents
<b>Effectif médical médecin coordonnateur</b>	0.6 ETP
<b>Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site</b>	16h00 par semaine
<b>Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas</b>	38 résidents fin juin 2019
<b>Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants</b>	9h00 par semaine
<b>Dernier GMP validé par CD lors du CPOM</b>	2017 : 754
<b>Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM</b>	2017 : 192
<b>Equipement télémédecine</b>	Téléconsultation : Oui Télé expertise : Oui Télé staff : Oui
<b>Résumé de la problématique</b>	<p>36% de résidents sont pris en charge par le médecin coordonnateur de l'EHPAD au titre de son activité de médecin généraliste, pendant son temps de présence de médecin coordonnateur.</p> <p>36 heures par mois sont consacrées à du temps de prescription, ne relevant pas ou peu du rôle du médecin coordonnateur.</p> <p>Le départ à la retraite du médecin coordonnateur étant annoncé, il convient de trouver une solution pour qu'un médecin prescripteur puisse prendre en charge les résidents sans médecin traitant, en assurant également quelques missions du médecin coordonnateur, dans le cadre de l'organisation spécifique de l'EHPAD (présence d'un directeur des soins).</p>

## FICHE PRESENTATION STRUCTURE

<b>Identité de la structure</b>	<b>RESIDENCE AUTONOMIE LA VAUMONNAIE</b>
<b>Nature juridique</b>	ESMS
<b>Contact</b>	Président du Conseil d'administration : Gérard HAMEL Directrice d'établissement : Cécile CABRITA Directeur des soins :  Médecin coordonnateur :
<b>Lieu</b>	2 RUE HENRI LEFEVBRE 28100 DREUX
<b>Capacité (préciser unité protégée, etc)</b>	Capacité totale : résidents 64
<b>Effectif médical médecin coordonnateur</b>	0
<b>Temps réel de présence du médecin coordonnateur sur le site</b>	9H/mois pour les admissions et suivis sorties d'hospice uniquement
<b>Nombre de résidents sans médecin traitant ou ayant un médecin ne se déplaçant pas</b>	8 résidents sans médecin traitant déclaré Suite à départ retraite ou fermeture du cabinet (oriel)
<b>Temps médical nécessaire pour le suivi des résidents sans médecins traitants</b>	2h30 à 3h par mois en estimant 1 visite mensuelle par résident
<b>Dernier GMP validé par CD lors du CPOM</b>	182.61 au 17/09/2019
<b>Dernier PMP validé par ARS lors du CPOM</b>	
<b>Equipement télé-médecine</b>	Téléconsultation : NON Télé expertise : non Télé staff : non
<b>Résumé de la problématique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement d'ordonnances ALD : absence de suivi et contrôle</li> <li>• Éloignement géographique certains se sont orientés vers Tréon mais difficulté de transport</li> <li>• Rupture dans le parcours de soins</li> </ul>